



**DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ  
MULTIDIMENSIONNELLE  
ENTRE 2014 ET 2024**  
-  
**RÉGION DE MARRAKECH-SAFI**



# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	<b>2</b>	
<b>01</b>	<b>Implémentation de l'approche de l'IPM sur les données du RGPH de 2024 et 2014</b>	<b>3</b>
<b>02</b>	<b>Contexte socioéconomique sous le prime des déterminants de la pauvreté multidimensionnelle</b>	<b>4</b>
<b>03</b>	<b>Pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 : Une décennie de progrès, mais des poches de précarité continuent d'exister</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>Pauvreté communale : des politiques de ciblage territorial qui ont porté leur fruit, mais des inégalités territoriales demeurent préoccupantes</b>	<b>14</b>
<b>05</b>	<b>Privation en éducation : Principale source de la pauvreté multidimensionnelle dans la région</b>	<b>18</b>
<b>06</b>	<b>Contribution différenciée de l'éducation, de la santé et des conditions de vie au recul de la pauvreté à l'échelle communale</b>	<b>21</b>
<b>07</b>	<b>Vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle</b>	<b>22</b>
<b>Annexes</b>	<b>27</b>	

---

## INTRODUCTION :

L'approche de mesure de la pauvreté absolue, fondée exclusivement sur la distribution sociale des dépenses des ménages, ne reflète qu'un aspect partiel de la réalité vécue, en laissant de côté les privations liées à l'éducation, à la santé, au logement ou encore à l'accès aux services sociaux de base. En revanche, l'approche de la pauvreté multidimensionnelle reconnaît que les privations subies par les ménages ne se limitent pas au pouvoir d'achat mais aussi leur accès à ces besoins fondamentaux. Cette approche repose sur trois dimensions, éducation, santé et conditions de vie, pondérées de manière égale. Un ménage est considéré comme pauvre lorsqu'il cumule des privations représentant au moins 33 % des indicateurs retenus. En dépassant la seule logique monétaire, ce changement de paradigme a le mérite de mettre en exergue les déficits sociaux qui affectent la qualité de vie et des inégalités souvent invisibles aux indicateurs monétaires.

S'appuyant sur les données des recensements généraux de la population et de l'habitat de 2014 et 2024, le Haut-Commissariat au Plan a élaboré une cartographie de la pauvreté multidimensionnelle afin de mieux appréhender les privations en termes de déficits sociaux dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'accès aux infrastructures de base. Cette cartographie propose une lecture intégrée des vulnérabilités structurelles et des inégalités sociales persistantes aux échelles régionales, provinciale et communale. Dans un contexte de régionalisation avancée, elle présenterait un outil opérationnel pour cibler des interventions adaptées aux réalités locales et améliorer les conditions de vie de la population.

Dans le cadre de la régionalisation avancée, cette cartographie présenterait un outil opérationnel pour un ciblage territorial des politiques publiques destinées à réduire les inégalités sociales et spatiales.

Le présent document résume les principales conclusions de cette cartographie au niveau de la région de Marrakech-Safi.

## 01 - Implémentation de l'approche de l'IPM sur les données du RGPH de 2024 et 2014

L'IPM est construit à l'aide de dix indicateurs couvrant trois dimensions : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Chaque dimension comprend 2 ou plusieurs items du bien-être qui expriment une situation de privation.

Ces dimensions sont également pondérées avec un tiers chacune (1/3) et chaque item dans une dimension est proportionnellement pondéré au nombre d'items relevant de la même dimension (voir tableau ci-dessous). Dans ce sens, les indicateurs d'éducation et de santé ont chacun un poids de 1/6 et ceux des conditions de vie un poids de 1/18.

### Dimensions, Composantes, Indicateurs, Seuils et Pondérations de l'IPM

Dimension	Indicateur	Définition de la privation	Poids	
Education	Scolarisation des enfants	Si au moins un enfant âgé de 6 à 14 ans au sein du ménage ne fréquente aucun établissement scolaire	1/6	1/3
	Education des adultes	Si aucun membre du ménage âgé de 15 ans ou plus n'a achevé au moins cinq années de scolarité	1/6	
Santé	Handicap	Si un membre du ménage a de grandes difficultés ou est dans l'incapacité de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive, soins corporels et communication	1/6	1/3
	Mortalité des enfants	Si un enfant de moins de 5 ans dans le ménage est décédé durant les 12 derniers mois précédant la date du RGPH 2024	1/6	
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau potable ou doit marcher plus que 30 minutes pour s'en approvisionner	1/18	1/3
	Électricité	Si le ménage n'est pas raccordé à l'électricité (réseau, énergie solaire ou groupe électrogène)	1/18	
	Assainissement	Si les équipements sanitaires du ménage ne sont pas adéquats ou sont partagés avec d'autres ménages	1/18	
	Type du sol	Si le sol du logement est en terre battue, en sable ou autre que le ciment	1/18	
	Mode de cuisson	Si le ménage n'utilise ni le gaz ni l'électricité comme principal mode de cuisson	1/18	
	Accès aux moyens de communication	Le ménage ne possède pas de moyen de communication (téléphone)	1/18	

## 02 - Contexte socioéconomique sous le prime des déterminants de la pauvreté multidimensionnelle

La période intercensitaire 2014-2024 a été marquée par une amélioration statistiquement significative des conditions de vie de la population régionale, reflétant les avancées notables en matière de développement humain et d'accessibilité aux services sociaux de base. Les résultats du RGPH 2024, comparés à ceux de 2014, révèlent une avancée soutenue de plusieurs indicateurs socioéconomiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'accès aux infrastructures de base.

### ***Capital humain en hausse : Moins d'enfants non scolarisés, plus d'adultes éduqués***

La scolarisation des enfants a connu une nette progression entre 2014 et 2024, marquée par une baisse significative de la proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés.

Au niveau de la région de Marrakech-safi, cette proportion est passée de 11,7% en 2014 à 5,8% en 2024, accusant ainsi le taux le plus bas, comparativement aux autres régions du Royaume, soit 5,9 points de pourcentage. Cette amélioration est surtout portée par une baisse importante en milieu rural, où la proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés est passée de 17,8% à 8,2% sur la même période, réduisant ainsi l'écart avec le milieu urbain, où ladite proportion est passée de 3,4% à 3,1%.

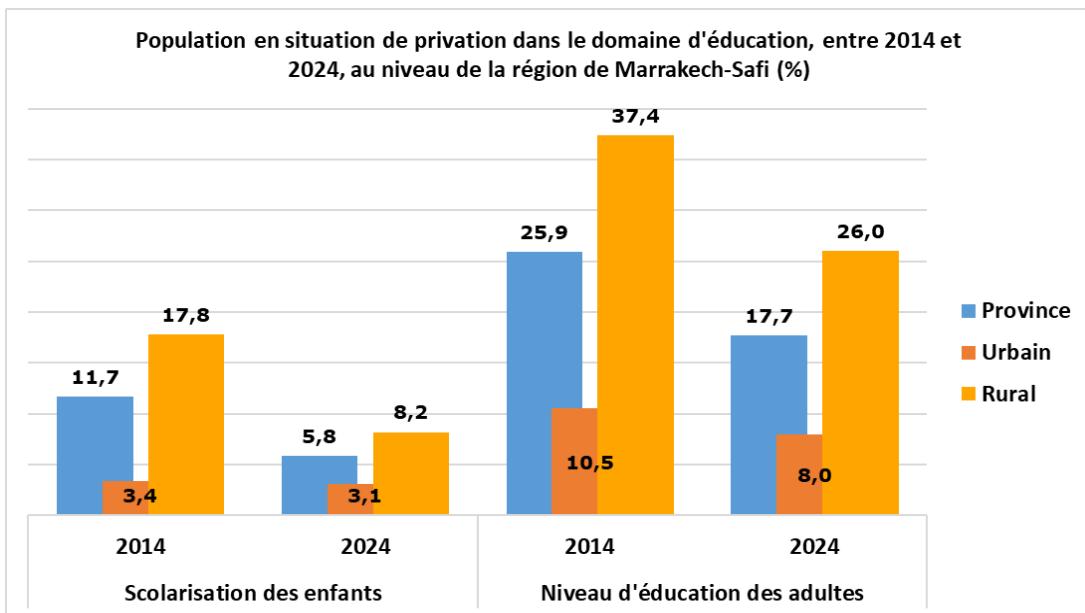
Cette dynamique se manifeste dans la plupart des provinces de la région, avec des progrès particulièrement remarquables dans la province de Youssoufia, où la proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés est passé de 18,6% en 2014 à 9,0%, suivie de la province de Rehamna avec une réduction de 8,6 points, passant de 14,7% à 6,1%.

Toutefois, cette tendance positive s'est inversée pour les deux provinces d'Essaouira et de Chichaoua, qui ont enregistré une hausse négative de ladite proportion, excédant 8 points de pourcentage. Une telle situation traduit la persistance des inégalités entre les provinces de la région.

De même, le niveau d'éducation des adultes, mesuré par la proportion des personnes âgées 15 ans et plus n'ayant pas achevé au moins cinq années d'études, a également connu une progression notable sur la période intercensitaire.

Au niveau de la région, cette proportion est passée de 25,9% en 2014 à 17,7% en 2024, avec une amélioration moins marquée en milieu urbain, où elle a passé de 10,5% à 8,0%, qu'en milieu rural, avec un recul de 37,4% à 26,0%.

Au plan provincial, toutes les provinces et la préfecture de la région ont connu une baisse de cet indicateur, allant de 4 points de pourcentage (Préfecture de Marrakech) à 14 points (Province de Chichaoua).



### ***Etat de santé : Des progrès se poursuivent***

- Une légère baisse de la prévalence du handicap :***

La prévalence du handicap a enregistré une légère baisse au niveau de la région, passant de 5,2% en 2014 à 4,8% en 2024. Sur la même période, la baisse du taux de prévalence du handicap s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, passant respectivement de 5,2% à 4,2% et de 5,3% à 5,2%.

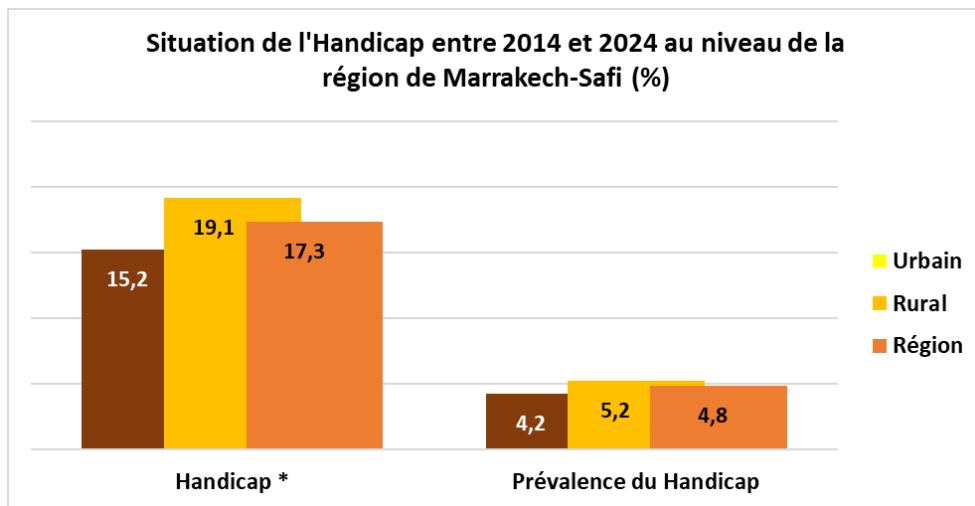
Au niveau provincial, à l'exception des provinces de Rehamna et de Safi qui présentent une hausse de la prévalence du Handicap de 0,2 point de pourcentage chacune, les autres provinces ont enregistré, sur la même période, une baisse oscillant entre 0,1 et 0,9 point.

La réduction la plus importante est observée dans la préfecture de Marrakech (0,9 point), suivie de la province de Chichaoua (0,7 point).

- Diminution de la part de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap :***

Parallèlement, la part de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap a également diminué, passant de 22,9% en 2014 à 17,3% en 2024 au niveau régional, de 24,5% à 19,1% en milieu rural et de 20,7% à 15,2% en milieu urbain.

A l'échelle provinciale, cette tendance d'amélioration concerne la totalité des provinces de la région ainsi que la préfecture de Marrakech. Cependant, certaines provinces continuent de présenter des niveaux significativement élevés de cet indicateur, à savoir : Province de Safi (19,6%), Rehamna (19,3%) et Youssoufia (19,0%).

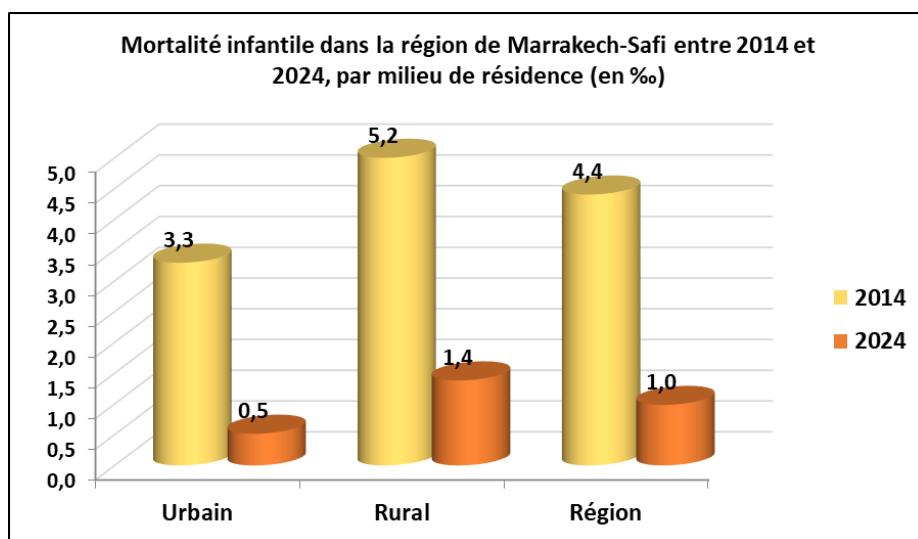


• **Recul important des décès d'enfants de moins de 5 ans :**

Au niveau de la province de la région de Marrakech-Safi, la proportion des décès d'enfants âgés de moins de 5 ans durant les 12 derniers mois précédant la date du RGPH 2024 a enregistré une nette régression, passant de 4,4‰ en 2014 à 1‰ en 2024, soit une baisse relative de 77,7%. Cette amélioration est surtout portée par une forte régression en milieu urbain, où la proportion est passée de 3,3‰ à 0,5‰ sur cette période, soit une baisse relative de 84,4% .

Cette évolution positive s'observe aussi en milieu rural, où ladite proportion atteint 1,4‰ en 2024, contre 5,2‰ en 2014.

Au niveau provincial, cette amélioration concerne la préfecture de Marrakech et l'ensemble des provinces composant la région, avec des progrès particulièrement remarquables dans les provinces de Youssoufia et de Chichaoua, où les proportions affichées sont passé respectivement de 5,7‰ et 5,9‰ en 2014 à 0,8‰ et 1,6‰ en 2024.



## ***Des avancés dans les conditions de vie, freinées par les inégalités communales :***

### **• Accès à l'électricité : recul significatif du non-raccordement en dix ans**

L'accès à l'électricité a connu une nette progression entre 2014 et 2024, marquée par une baisse significative de la proportion de la population vivant dans des logements non raccordés à un réseau d'électricité. En 2014, 6,9% de la population de la région résidaient dans un logement dépourvu de raccordement à l'électricité, qu'il s'agisse du réseau national, de l'énergie solaire ou d'un groupe électrogène, contre 2,9% en 2024.

Cette amélioration est particulièrement notable en milieu urbain, où la part de la population concernée est passée de 3,6% à 1,4%, contre une baisse de 9,3% à 4,3% en milieu rural. Cette évolution positive s'observe également à l'échelle provinciale, où des avancées significatives ont été enregistrées dans toutes les provinces et la préfecture de la région, à l'exception de la province d'Al Haouz, où la proportion est passée de 4,7% en 2014 à 5,7% en 2024.

Les baisses les plus remarquables ont été observées dans les provinces d'Essaouira (-12,9 points de pourcentage), de Youssoufia (-7,8 points) et de Safi (-6,9 points), tandis que la préfecture de Marrakech (-2,3 points) et de la province d'El Kelâa des Sraghna (-1,4 points) ont enregistrées les diminutions les plus modérées.

### **• Réduction de la part de la population sans accès à l'eau potable sur la décennie :**

Parallèlement, l'accès à l'eau potable s'est également nettement amélioré au cours de la dernière décennie. Au niveau régional, la proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable est passée de 17,8% en 2014 à 6,3% en 2024, témoignant d'une situation plus favorable que le niveau national qui est passé de 16,7% à 8,3% sur la même période.

Cette tendance positive touche aussi bien le milieu urbain, avec une baisse de 3,1% à 1,1%, que le milieu rural, où le taux a reculé de 9,3% à 4,3%. Cependant, malgré ces avancées, l'accès universel à l'eau potable reste un défi majeur en milieu rural.

À l'échelle provinciale, des progrès en matière d'accès à l'eau potable ont été observées dans toutes les provinces et la préfecture de la région, bien que selon des rythmes différenciés.

Les baisses les plus marquées ont concerné la province d'Essaouira (-25,4 points de pourcentage), Chichaoua (-21,7 points), Rehamna (-19,0 points), Youssoufia (-18,1 points) et Safi (-16,2 points), toutes caractérisées en 2014 par des niveaux élevés de la part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable.

Sur le plan communal, 218 communes sur 251, soit 86,9% de l'ensemble des communes de la région ont connu des progrès significatifs, avec des baisses de la part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable qui varient entre 0,1 points de pourcentage et 82,2 points, reflétant les avancées notables en matière de développement humain et d'accessibilité aux services sociaux de base au niveau de la région.

• **Accès à un assainissement conforme : amélioration en milieu urbain, mais des disparités persistantes en milieu rural**

S'agissant de l'accès à l'assainissement, la région de Marrakech-Safi a connu une amélioration significative, caractérisée par un recul de la part de la population n'ayant pas accès à un assainissement conforme de 17,2% en 2014 à 12,9% en 2024.

Cette amélioration a concerné aussi bien le milieu urbain, où cette part est passée de 6,3% à 3,7%, que le milieu rural, où elle est passée de 25,5% à 20,7% sur la même période.

L'analyse par province révèle que toutes les provinces et la préfecture de la région ont affiché des baisses significatives de la part de la population n'ayant pas accès à un assainissement conforme, à l'exception de la province d'El Kelâa des Sraghna, où cette part est passée de 15,6% à 18,0.

Sur le plan communal, malgré les progrès enregistrés entre 2014 et 2024, certaines communes continuent de présenter des niveaux relativement élevés de non-accès à un assainissement conforme, révélant des disparités territoriales persistantes et mettant en évidence la nécessité de renforcer les efforts en matière de développement rural intégré. Ainsi, la région compte 12 communes où la part de la population dépourvue d'accès à un assainissement conforme dépasse 50%, notamment les deux communes rurales de la province d'El Kelâa des Sraghna : Louad Lakhdar (97,7%) et Oulad Cherki (95,2).

• **Privation liée au revêtement des sols : une baisse avec des disparités communales**

Entre 2014 et 2024, la qualité des logements s'est nettement améliorée, en particulier en ce qui concerne le revêtement des sols.

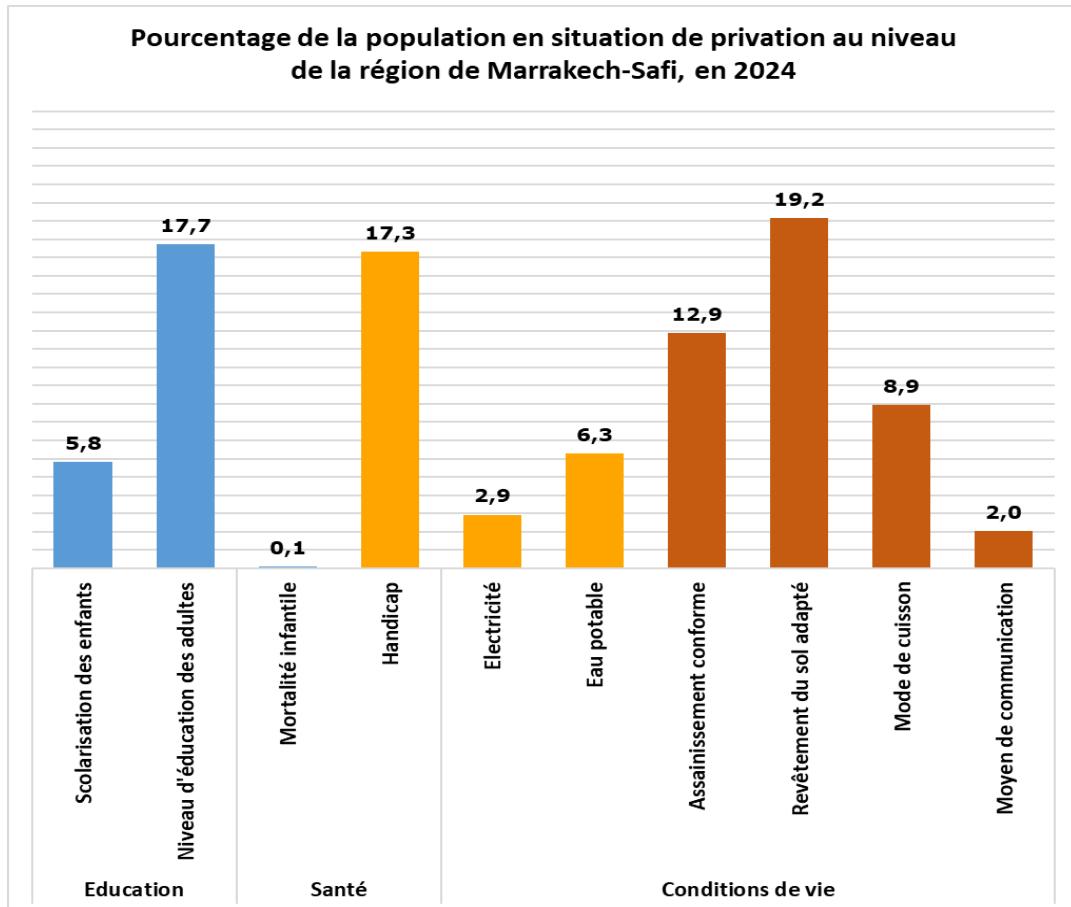
Au niveau de la région, la part de la population vivant dans des logements aux sols recouverts de matériaux inadaptés est passée de 26,0% à 19,2%. La situation s'est aussi améliorée dans le milieu rural, bien que la privation y reste importante : 34,2% en 2024 contre 43,5% en 2014. En milieu urbain, ce type de privation reste marginal, reculant à un rythme modéré de 2,5% à 1,5%.

Ces progrès s'observent également à l'échelle provinciale, où des baisses remarquables ont été enregistrées dans l'ensemble des provinces et de la préfecture de la région, allant de 1,4 points de pourcentage (province de Safi) à 13,6 points (province d'El Kelâa des Sraghna).

**Evolution de la part de la population privée des services sociaux de base au niveau de la région de Marrakech-Safi entre 2014 et 2024, par milieu de résidence (en %)**

Localité territoriale	Électricité		Eau potable		Assainissement conforme		Revêtement du sol adapté		Mode de cuisson		Moyen de communication	
	2014	2024	2014	2024	2014	2024	2014	2024	2014	2024	2014	2024
Région	6,9	2,9	17,8	6,3	17,2	12,9	26,0	19,2	4,7	8,9	5,9	2,0
Urbain	3,6	1,4	3,1	1,1	6,3	3,7	2,5	1,5	0,3	0,5	3,1	1,3
Rural	9,3	4,3	28,8	10,7	25,5	20,7	43,5	34,2	8,0	16,1	8,0	2,6
National	6,8	2,8	16,7	8,3	16,1	12,1	14,3	10,7	3,8	5,1	5,1	2,0
Urbain	4,2	1,2	3,9	1,2	7,3	4,2	1,6	1,1	0,3	0,3	3,1	1,3
Rural	10,8	5,4	36,2	20,4	29,5	25,4	33,7	26,8	9,1	13,2	8,0	3,1

Sur le plan communal, cette tendance de progression concerne 77,3% des communes de la région. En revanche, les disparités demeurent marquées en milieu rural : près de 21% des communes présentent des proportions de la population vivant dans des logements aux sols recouverts de matériaux inadaptés inférieures à 20%, alors que 61% affichent encore des taux supérieurs à 30%, dont un tiers dépassent le seuil de 60%.



En somme, entre 2014 et 2024, l'amélioration du niveau d'éducation des enfants et des adultes traduit un renforcement du capital humain au niveau de la région. Ces avancées s'inscrivent dans une dynamique plus large d'amélioration des conditions de vie. L'accès à l'électricité, à l'eau potable, à un assainissement conforme et à un logement de qualité s'est nettement renforcé sur la dernière décennie, réduisant ainsi plusieurs formes de privation matérielle.

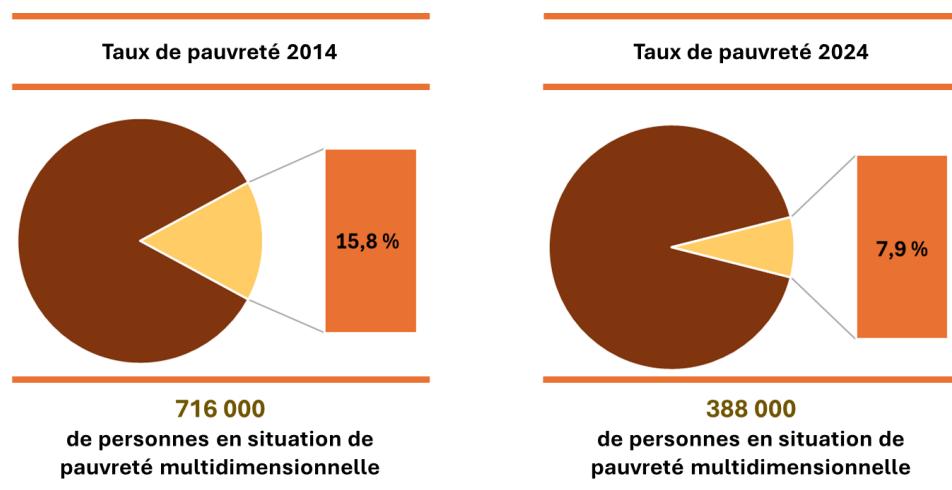
Ces améliorations ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, en atténuant les inégalités territoriales et en améliorant le bien-être des ménages, en particulier en milieu rural. Elles constituent, ainsi, un levier pour le recul durable de la pauvreté multidimensionnelle. Dans ce contexte, l'analyse de l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle sur la période considérée permettrait de mesurer concrètement les retombées positives de ces avancées sur le bien-être de la population régionale.

La section suivante propose un diagnostic approfondi des tendances récentes de la pauvreté multidimensionnelle, en mettant en évidence les disparités persistantes selon le milieu de résidence, urbain et rural, et les différences territoriales (Provinces et communes).

### 03 - Baisse de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024, en particulier en milieu rural

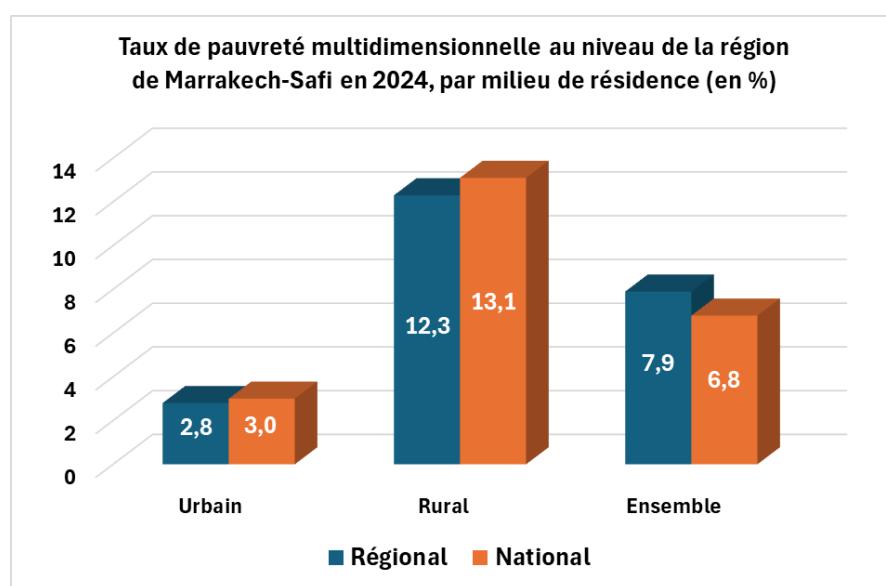
***Malgré les progrès enregistrés, la région de Marrakech-Safi continue de présenter un niveau relativement élevé de la pauvreté :***

La proportion de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle dans la région de Marrakech-Safi a été divisée par deux, passant de 15,8% en 2014 à 7,9% en 2024 (contre 6,8% au niveau national), soit une baisse de 7,9 points de pourcentage.



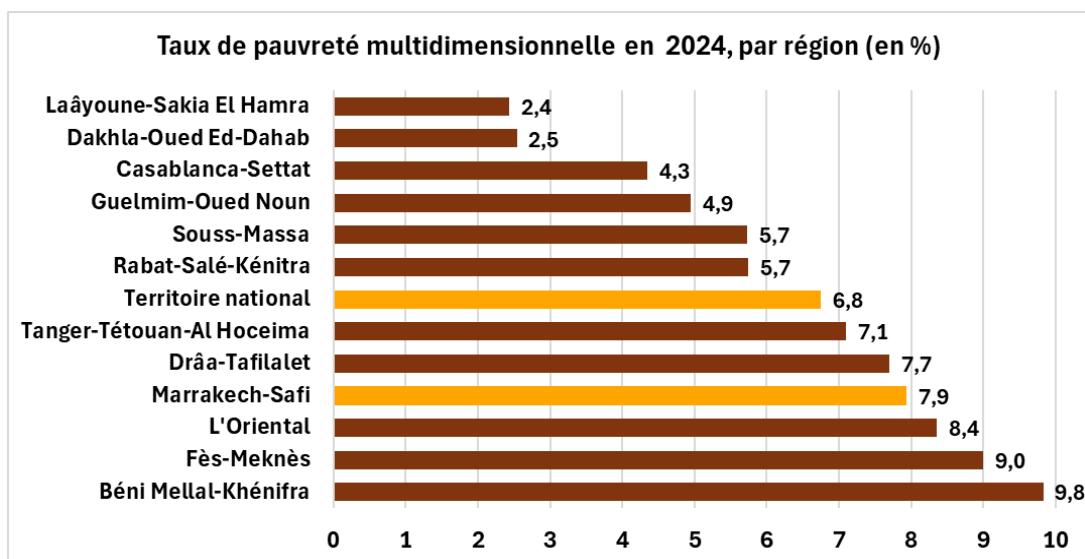
Parallèlement, l'intensité de la pauvreté, mesurée par le pourcentage moyen des privations subies par les pauvres, a diminué, bien que plus modestement, de 39,0% à 37,4% sur la même période.

Combinant ces deux baisses, l'indice de la pauvreté multidimensionnelle, qui extrapole ces privations à l'ensemble de la population régionale, a été divisé par deux, reculant de 6,2% à 3,0% sur la décennie, soit une baisse de 3,2 points de pourcentage.



L'évolution de la pauvreté multidimensionnelle par milieu de résidence, entre 2014 et 2024, met en évidence des dynamiques différencierées. En 2024, la proportion de la population vivant en situation de pauvreté s'élève à 12,3% chez la population rurale, contre seulement 2,8% pour la population rurale. Comparativement à 2014, ce taux a été divisé par deux en milieu rural, enregistrant ainsi un gain de 12,2 points contre 1,5 points seulement dans le milieu urbain de la région.

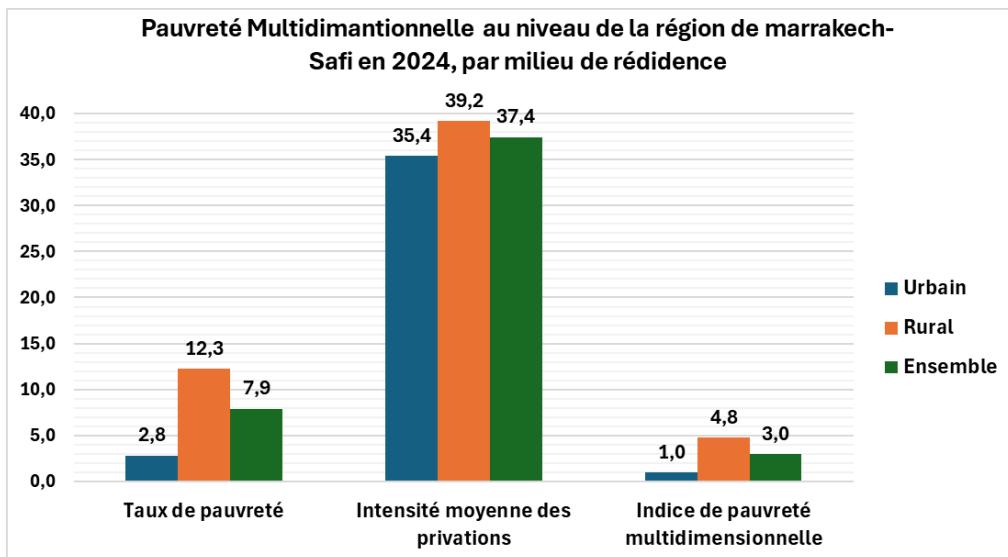
Comparativement aux autres régions du Royaume, il s'est avéré que Marrakech-Safi, malgré les progrès enregistrés entre 2014 et 2024, continue de présenter un niveau relativement élevé de la pauvreté. Ainsi, avec un taux de pauvreté de 7,9% en 2024, la région se classe en quatrième position après Béni Mellal-Khénifra (9,8%), Fès-Meknès (9,0%) et l'Oriental (8,4%).



En termes d'effectif, bien que le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle à la région ait reculé, d'environ 716 000 en 2014 à 388 000 en 2024, la part de la population en situation de pauvreté demeure significativement élevée, soit 15,6% de la population marocaine en situation de pauvreté, ce qui classe la région en deuxième place après la région de Fès-Meknès (14,6% de la population nationale en situation de pauvreté). De plus, cette population demeure très largement concentrée en milieu rural, soit près de 83,6% de la population totale en situation de pauvreté au niveau de la région.

Parallèlement, l'intensité moyenne des privations a diminué, bien que plus modestement, de 39,0% à 37,4%. En conséquence, l'Indice de Pauvreté multidimensionnelle (IPM) est passé de 6,2% à 3,0% sur la période.

Par milieu de résidence, malgré la tendance à la baisse de l'intensité de la pauvreté observée en milieu rural durant la dernière décennie, passant de 41,0% à 39,2%, il demeure supérieur à celui du milieu urbain qui s'établit à 35,4% en 2024 contre 36,3% en 2014. L'indice de la pauvreté multidimensionnelle reste ainsi plus élevé en milieu rural (4,8%) qu'en milieu urbain (1,0%), confirmant ainsi que la pauvreté multidimensionnelle demeure principalement un phénomène rural.



***Recul de la pauvreté multidimensionnelle dans toutes les provinces de la région mais des écarts significatifs persistent :***

A l'échelle provinciale, bien que l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a été réduite dans toutes les provinces et la préfecture de la région sur la période 2014-2024, elle demeure significativement plus élevée, dépassant la moyenne nationale dans six provinces de la région.

L'analyse par province révèle également l'existence de fortes disparités territoriales. En effet, la préfecture et les provinces de la région affichent un taux de pauvreté multidimensionnelle allant de 3,2% à 15,1%, soit un écart d'environ 12 points de pourcentage.

Les baisses les plus marquées ont concerné les provinces Chichaoua (14,7 points de pourcentage), Essaouira (13,8 points), Youssoufia (11,8 points) et Al Haouz (11 points), toutes caractérisées en 2014 par des niveaux élevés de pauvreté.

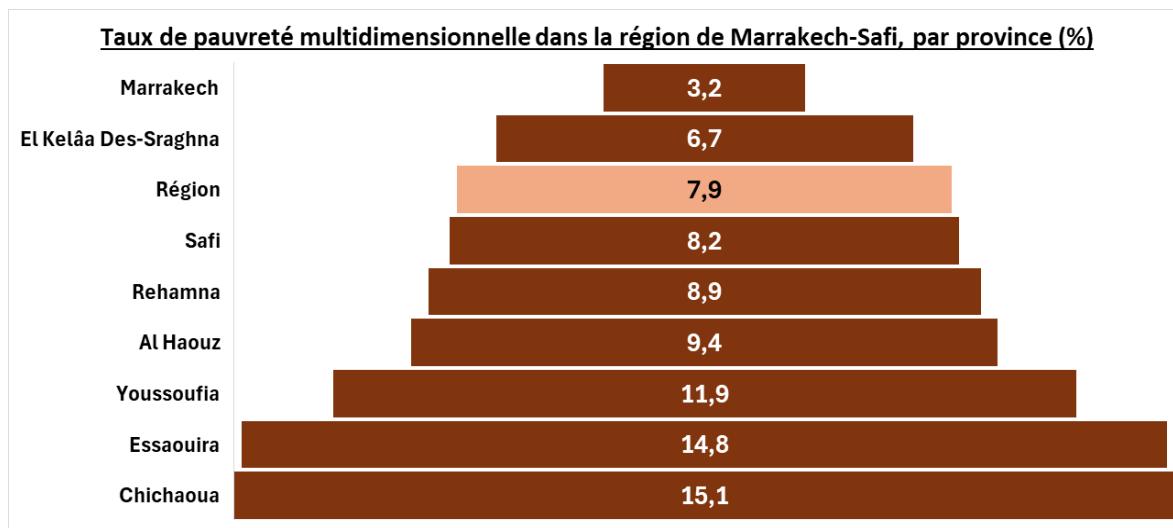
En 2024, les deux provinces les plus pauvres selon l'approche multidimensionnelle enregistrent un taux de pauvreté supérieure à deux fois la moyenne nationale. Il s'agit des provinces de Chichaoua (15,1%) et d'Essaouira (14,8%).

Inversement, les deux localités territoriales les moins pauvres, marquées par un taux inférieur à la moyenne nationale et régionale, sont la préfecture de Marrakech (3,2%) et la province d'El Kelâa des Sraghna (6,7%).

En termes de variation absolue, ce sont les provinces les plus pauvres en 2014 qui ont connu le recul le plus important de la pauvreté, à savoir Chichaoua, de 29,8% à 15,1%, Essaouira, de 28,6% à 14,8%, Youssoufia, de 23,7% à 11,9%, Al haouz, de 20,4% à 9,4% et Rehamna, de 18,3% à 8,9%.

L'examen par milieu de résidence montre que le milieu urbain de la préfecture de Marrakech, de la province de Rehamna et de la province de Safi se distingue par un taux de pauvreté faible au-dessous de 3%, soient respectivement 2,3%, 2,6% et 2,9%. Néanmoins, le milieu rural des provinces d'Essaouira, de Chichaoua et de Youssoufia demeure plus touché, où le taux de pauvreté s'établit respectivement à 18,9%, 17,8% et 17,1%. Ces niveaux élevés persistent malgré une amélioration

notable enregistrée entre 2014 et 2024, avec des baisses de 19 points de pourcentage à Youssoufia, 16,8 points à Essaouira et 16,5 points à Chichaoua.



Au sein de la préfecture et des provinces de la région, l'écart le plus important entre les taux de la pauvreté multidimensionnelle des milieux urbain et rural concerne la province d'Essaouira, soit une différence de 15,1 points de pourcentage entre les deux milieux, suivi de la province de Youssoufia, avec 12,8 points, tandis que la préfecture de Marrakech enregistre l'écart le plus faible, soit 3,5 points de pourcentage.

Si le taux de pauvreté classe la province de Chichaoua comme la plus pauvre, c'est la province d'Essaouira qui abrite le plus grand nombre de pauvres au niveau de la région. Sa contribution relative à la pauvreté multidimensionnelle à l'échelle régionale atteint 16,3% en 2024.

#### Pauvreté multidimensionnelle au niveau de la région de Marrakech-Safi en 2024, par milieu de résidence (en %)

Province ou préfecture	Taux de pauvreté multidimensionnelle			Intensité moyenne des privations			Indice de pauvreté multidimensionnelle		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Marrakech	2,3	5,8	3,2	35,2	36,8	35,7	0,8	2,1	1,2
Al Haouz	3,5	10,9	9,4	36,0	39,3	38,6	1,3	4,3	3,6
Chichaoua	5,4	17,8	15,1	35,7	40,3	39,3	1,9	7,2	5,9
Essaouira	3,8	18,9	14,8	35,8	40,0	38,9	1,4	7,5	5,8
Rehamna	2,6	12,8	8,9	34,9	40,4	38,2	0,9	5,2	3,4
El Kelâa des Sraghna	3,2	8,3	6,7	35,7	38,9	37,9	1,1	3,2	2,5
Safi	2,9	13,7	8,2	35,5	39,5	37,5	1,0	5,4	3,1
Youssoufia	4,3	17,1	11,9	35,6	39,9	38,1	1,5	6,8	4,5
<b>Région</b>	<b>2,8</b>	<b>12,3</b>	<b>7,9</b>	<b>35,4</b>	<b>39,2</b>	<b>37,4</b>	<b>1,0</b>	<b>4,8</b>	<b>3,0</b>
<b>National</b>	<b>3,0</b>	<b>13,1</b>	<b>6,8</b>	<b>35,3</b>	<b>39,1</b>	<b>36,7</b>	<b>1,1</b>	<b>5,1</b>	<b>2,5</b>

Pour ce qui est de l'intensité moyenne des privations, toutes les provinces de la région présentent des niveaux particulièrement élevés, dépassant les 37%, ce qui reflète une gravité accrue des situations de pauvreté dans ces territoires. En revanche, la préfecture de Marrakech a affiché le niveau le plus bas d'intensité de pauvreté, soit 35,7%.

## 04 - Pauvreté communale : Diminution importante de la pauvreté multidimensionnelle mais des poches de précarité continuent d'exister

Il découle des résultats de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle de 2024 que les efforts déployés dans le cadre des politiques publiques de développement humain menées au cours de la décennie 2014-2024, ont conduit à une tendance générale à la baisse du taux de pauvreté multidimensionnelle au niveau des communes de la région de Marrakech-Safi, bien que l'ampleur varie considérablement d'une commune à l'autre.

Cette amélioration concerne, en effet, 97,3% des communes de la région contre 93,8% au niveau national.

Cette dynamique se manifeste dans les deux milieux de résidence, mais il est légèrement plus marqué en milieu rural, où 97,4 % des communes ont enregistré un recul de cette forme de pauvreté, contre 95,6 % en milieu urbain.

A l'opposé de cette tendance positive, certaines communes rurales connaissaient des hausses du taux de pauvreté, traduisant des dynamiques de développement inégales à travers le territoire régional. Il s'agit de la commune urbaine de Méchouar-Kasba, relevant de la préfecture de Marrakech, des communes rurales d'Aghbar, de Talat N'yaâqoub et d'Imgdal (province d'Al Haouz), ainsi que des communes rurales d'Oulad M'rabet et de Sidi M'hamed Ou Marzouq (province Essaouira), qui ont enregistré une augmentation du taux de pauvreté oscillant entre 0,1 point et 12,8 points.

Sur l'ensemble des communes de la région, au nombre de 251 :

- 43%, soit 108 communes dont la totalité des communes urbaines, enregistrent un taux de pauvreté inférieur à 10%.
- 39% des communes ont un taux compris entre 10% et 20%.
- 12,4% des communes affichent un taux situé entre 20% et 30%.
- 5,6% des communes affichent un taux de pauvreté supérieur à 30%.

Les taux les plus élevés sont observés dans les deux communes rurales de la province d'Essaouira : Assais et Bouzemmour, avec un taux de pauvreté supérieur à 50%, les plaçant parmi les plus pauvres de la région.

Contrairement, dix communes ont affiché des taux de pauvreté au-dessus de 3%, notamment la commune urbaine de Sidi Bou Othmane (2,07%) et la commune de Marrakech (2,1%).

Comparé à la moyenne nationale, 46,5% des communes rurales de la région ont un taux de pauvreté dépassant la moyenne nationale rurale (13,1%), tandis que 60,9% des communes urbaines présentaient des taux supérieurs à la moyenne nationale urbaine (3,0%).

**Répartition des communes de la région de Marrakech-Safi  
selon les classes du taux de pauvreté multidimensionnelle, en 2024**

Classes du taux de pauvreté	Communes urbaines		Communes rurales		Ensemble	
	Effectif	Structure (%)	Effectif	Structure (%)	Effectif	Structure (%)
<b>Moins de 5%</b>	17	80,9	10	4,9	27	16,2
<b>De 5% à moins de 10%</b>	6	19,1	75	23,8	81	23,1
<b>De 10% à moins de 20%</b>	0	0	98	46,5	98	39,6
<b>De 20% à moins de 30%</b>	0	0	31	16,8	31	14,3
<b>30% et plus</b>	0	0	14	8,0	14	6,8
<b>Total de la région</b>	23	100,0	228	100,0	251	100,0

Les baisses les plus marquées sont observées dans la commune d'Iguerferouane, rattachée à la province d'Al Haouz, soit une réduction de la prévalence de la pauvreté de 40,3 points de pourcentage, suivie des communes d'Ichamraren et d'Ait Haddou Youssef, relevant de la province de Chichaoua, avec respectivement 39,6 points et 38 points.

A l'inverse, les diminutions les plus modérées, au-dessous d'un point de pourcentage, concernent principalement les localités territoriales ayant déjà un faible taux de pauvreté en 2014, notamment la commune d'Ijoukak (0,05 point), commune de Youssoufia (0,3 point), commune de Laattaouia (0,4 point), commune de Tahannaout (0,5 point), centre urbain de Skhour Rhamna (0,6 point), arrondissement de Ménara (0,7 point), Arrondissement de Guéliz (0,8 point) et commune d'Essaouira (0,8 point).

Par ailleurs, 49 communes enregistrent une baisse du taux de pauvreté ne dépassant pas 5 points de pourcentage.

En termes relatifs, les localités ayant enregistré les plus fortes réductions du taux de pauvreté, excédant 50%, sont le centre urbain de Hrara (77,2%), centre urbain d'Assahrij (71,0%), centre urbain d'Ighoud (62,9%), centre urbain de Moulay Brahim (56,3%) et la commune d'Oulad M'rabet (54,7%).

Par milieu de résidence, les baisses des taux de pauvreté en milieu urbain varient entre 0,3 et 5,1 points de pourcentage, contre une baisse oscillant entre 0,05 et 40,3 points de pourcentage dans les zones rurales de la région.

Malgré cette dynamique positive, certaines communes et centres urbains dans la région ont connu une hausse du taux de pauvreté, mettant en évidence la persistance des disparités territoriales en matière de conditions de vie.

Les hausses les plus importantes sont observées dans les communes rurales d'Aghbar et d'Oulad M'rabet, avec respectivement des écarts de 12,8 points de pourcentage et 9,9 points.

**Répartition des localités territoriales de la région de Marrakech-Safi marquées par une hausse du taux de pauvreté entre 2014 et 2024, par province**

Province ou préfecture	Localité	Taux de pauvreté multidimensionnelle			
		2014	2024	Variation en points de pourcentage	Variation relative (%)
Al Haouz	Commune d'Aghbar	33,0	45,8	12,8	38,8
	Commune de Talat N'yaqqoub	16,6	23,5	7,0	42,0
	Centre urbain de Moulay Brahim	5,6	8,8	3,2	56,3
	Commune d'Imgdal	31,5	33,7	2,2	6,9
Essaouira	Commune d'Oulad M'rabet	18,0	27,9	9,9	54,7
	Commune de Sidi M'hamed Ou Marzouq	28,2	33,4	5,2	18,4
El Kelâa des Sraghna	Centre urbain d'Assahrij	3,1	5,3	2,2	71,0
Safi	Centre urbain de Hrara	2,4	4,2	1,8	77,2
Youssoufia	Centre urbain d'Ighoud	2,7	4,5	1,7	62,9
Marrakech	Commune de Méchouar-Kasba	2,9	3,0	0,1	3,4

L'examen de la prévalence de la pauvreté multidimensionnelle par milieu de résidence met en évidence de fortes disparités entre les deux milieux. Les taux observés varient significativement d'un milieu à l'autre.

Dans les zones urbaines (municipalités, arrondissements et centres urbains) :

- Aucune localité n'enregistre un taux de pauvreté supérieur à 10%.
- 20% des localités, affichent un taux situé entre 5% et 10%.
- 80% des localités ont un taux inférieur à 5%.

Dans les zones rurales (communes rurales) :

- 4,4% des communes enregistre un taux de pauvreté inférieur à 5%.
- Presque un tiers des communes (32,9%) présentent un taux entre 5% et 10%.
- 43,0% des communes affichent un taux situé entre 10% et 20%.
- 13,6% des communes enregistrent un taux allant de 20% à 30%.
- 6,1% des communes ont un taux de pauvreté qui dépasse 30%.

**Répartition des localités territoriales<sup>1</sup> de la région de Marrakech-Safi selon les classes du taux de pauvreté multidimensionnelle en 2024**

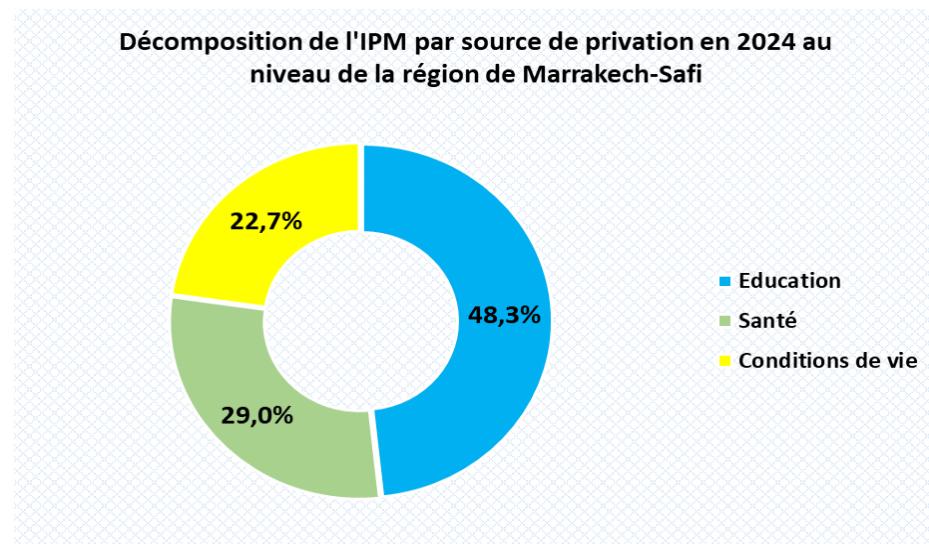
Classe du taux de pauvreté 2024	Communes urbaines et arrondissements		Centres urbains		Total urbain		Communes rurales		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
<b>Moins de 5%</b>	22	78,6	18	81,8	40	80	10	4,4	50	18,0
<b>5% à moins de 10%</b>	6	21,4	4	18,2	10	20	75	32,9	85	30,6
<b>10% à moins de 20%</b>	0	0	0	0	0	0	98	43,0	98	35,3
<b>20% à moins de 30%</b>	0	0	0	0	0	0	31	13,6	31	11,1
<b>30% à moins de 50%</b>	0	0	0	0	0	0	12	5,2	12	4,3
<b>50% et plus</b>	0	0	0	0	0	0	2	0,9	2	0,7
<b>Région</b>	28	100,0	22	100,0	50	100,0	228	100,0	278	100,0

<sup>1</sup> Les localités territoriales englobent les communes rurales et urbaines, les arrondissements et les centres urbains

## 05 - Privation en éducation : Principale source de la pauvreté multidimensionnelle dans la région

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par type de privation au niveau de la région permet de mieux cerner les facteurs structurels à l'origine de ce phénomène. Les déficits en matière d'éducation incluant la scolarisation des enfants et le niveau d'instruction des adultes, en représentent la principale composante, avec une contribution estimée à 48,3% en 2024 contre 50,4% en 2014.

Les carences dans le domaine de la santé expliquent 29,0% de cette pauvreté, tandis que les déficits relatifs aux conditions de vie y contribuent à hauteur de 22,7%.

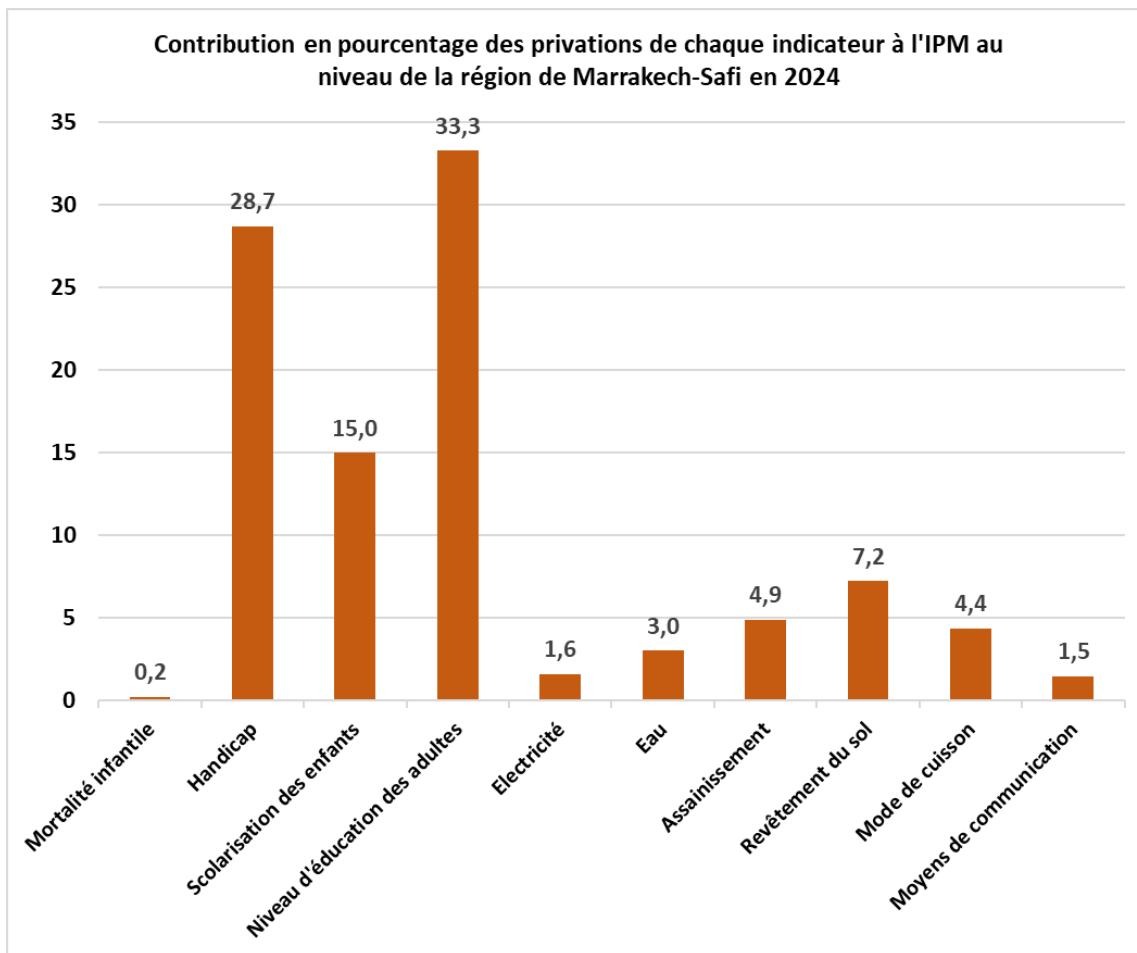


L'analyse différentielle par milieu de résidence met en évidence qu'en 2024, la structure de la pauvreté en milieu rural de la région reste majoritairement influencée par les déficits dans le domaine de l'éducation, qui contribuent à hauteur de 47,5%, suivis des privations liées à la santé (26,7%) et aux conditions de vie (25,8%).

Dans le même temps, l'analyse de la contribution des différentes dimensions à la pauvreté multidimensionnelle en milieu urbain révèle une prédominance des déficits éducatifs, qui représentent 52,5% de la pauvreté mesurée. Ces derniers sont suivis par les insuffisances observées dans le domaine de la santé (40,6%) et, dans une moindre mesure, par les privations liées aux conditions de vie (6,9%).

Par indicateur, l'analyse de la source de privation montre que le niveau d'instruction des adultes explique 33,3% de la pauvreté multidimensionnelle, soit 69% de la contribution de la dimension « éducation ».

Pour ce qui est de la dimension de la santé, plus de 99% de sa contribution est portée par la proportion de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap.



Par ailleurs, les déficits liés aux conditions de vie sont expliqués, en grande partie, par le type de revêtement du sol, avec une part d'environ 32%, suivi de l'assainissement conforme (21,7%) et des modes de cuisson (19,4%).

De même, l'analyse des contributions des différentes dimensions à la pauvreté multidimensionnelle, au niveau provincial, met en évidence la prédominance des déficits dans le domaine de l'éducation. Cette dimension constitue, dans l'ensemble des provinces et préfecture de la région, le principal facteur explicatif de cette forme de pauvreté.

Cette contribution de la privation éducative dépasse 50% de l'indice global dans la province d'El Kelâa des Sraghna et la préfecture de Marrakech, soulignant son poids structurel dans les dynamiques de précarité.

Dans six provinces et préfecture sur huit, la privation éducative contribue à plus de 50% de l'indice global.

S'agissant des autres dimensions, la santé apparaît comme le deuxième facteur explicatif dans la préfecture de Marrakech et quatre autres provinces de la région, tandis que les conditions de vie occupent cette position dans les trois provinces restantes. Ainsi, ces indices mettant ainsi en lumière l'importance majeure du capital scolaire, qu'il concerne les enfants ou les adultes, dans la dynamique de réduction durable de la pauvreté

Au niveau communal, la décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par type de privation permet de confirmer la prédominance des carences en éducation. Cette dimension constitue, dans l'ensemble des communes, le principal facteur explicatif de cette forme de pauvreté.

Dans 239 communes sur 251, dont 17 urbaines, la contribution de l'éducation à la pauvreté en 2024 vient en première position. De plus, la privation éducative contribue à plus de 50% de l'indice global dans 93 communes (soit 37% de l'ensemble des communes).

S'agissant des autres dimensions, la santé apparaît comme le deuxième facteur explicatif dans 162 communes, y compris l'ensemble des communes urbaines, tandis que les conditions de vie (logement, accès à l'électricité, eau, assainissement, etc.) occupent cette position dans 77 communes, toutes rurales. Ainsi, ces indices mettant ainsi en lumière l'importance majeure du capital scolaire, qu'il concerne les enfants ou les adultes, dans la dynamique de réduction durable de la pauvreté.

**Répartition des communes selon les classes de proportion de la contribution des différentes dimensions à la formation de la pauvreté au niveau de la région de Marrakech-Safi, en 2024**

Classes de proportion de la contribution des différentes dimensions	Education		Santé		Conditions de vie	
	Effectif	Structure (%)	Effectif	Structure (%)	Effectif	Structure (%)
Moins de 25%	0	0	75	29,9	153	61
De 25% à moins de 50%	158	62,9	176	70,1	97	38,6
50% et plus	93	37,1	0	0	1	0,4
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>100,0</b>	<b>251</b>	<b>100,0</b>	<b>251</b>	<b>100,0</b>

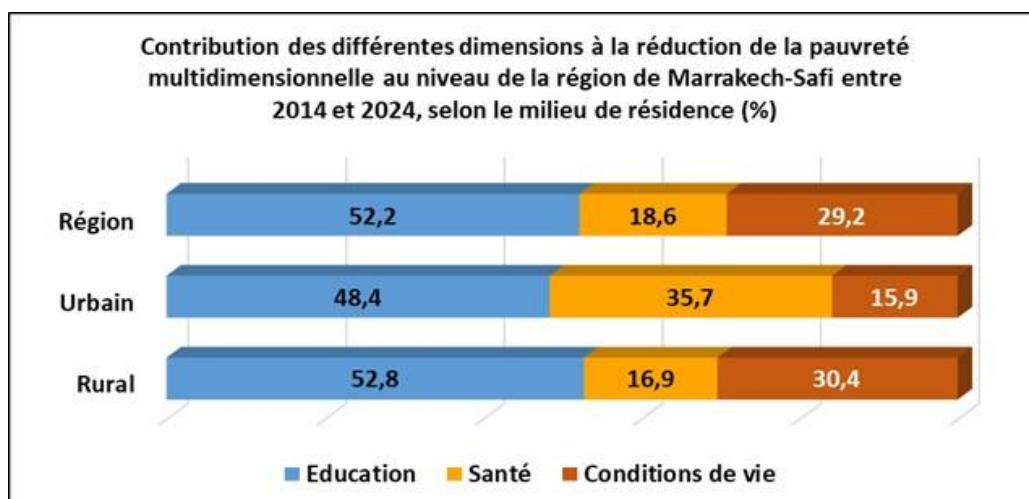
## 06 - Contribution différenciée de l'éducation, de la santé et des conditions de vie au recul de la pauvreté multidimensionnelle au niveau de l'ensemble des territoires de la région

S'agissant des facteurs ayant contribué à la baisse de l'IPM au niveau de la région de Marrakech-Safi, sur la décennie, l'éducation apparaît comme le principal levier de réduction, avec une contribution de 52,2%, devant les conditions de vie (29,2%) et la santé (18,6%).

Cette dynamique se manifeste aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle observée en milieu urbain de la région entre 2014 et 2024 s'explique, pour 48,4%, par l'amélioration du capital scolaire au cours de cette période. Viennent ensuite les progrès réalisés dans le domaine de la santé, qui contribuent à hauteur de 35,7%, suivis par ceux enregistrés dans les conditions de vie (15,9%).

Concernant les moteurs de la réduction observée en milieu rural, l'éducation a constitué le principal levier de progrès (52,8% de la baisse de l'IPM), devant l'amélioration des conditions de vie (30,4%) et celle de la santé (16,9%).

L'analyse par province confirme que l'amélioration de l'accès à l'éducation a constitué le principal levier de réduction de la pauvreté, avec une contribution excédant 50% dans l'ensemble des provinces et de la préfecture de la région. L'amélioration de la santé vient en deuxième position, comme facteur principal de réduction de la pauvreté, dans la préfecture de Marrakech et la province d'El Kelâa des Sraghna, tandis que les conditions de vie occupent cette position dans les provinces restantes.



L'analyse à l'échelle communal révèle que l'amélioration de l'accès à l'éducation a constitué le principal levier de réduction de la pauvreté dans l'ensemble des communes de la région. Ainsi, dans la majorité des communes, soit 156 communes sur 251, le recul de la pauvreté s'explique par les progrès réalisés en matière de l'éducation qui contribuent de plus de 50% de cette réduction.

Pour ce qui est des autres dimensions, c'est l'amélioration des conditions de vie qui viennent en deuxième position, suivie par l'amélioration dans le domaine de la santé.

## 07 - Vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle

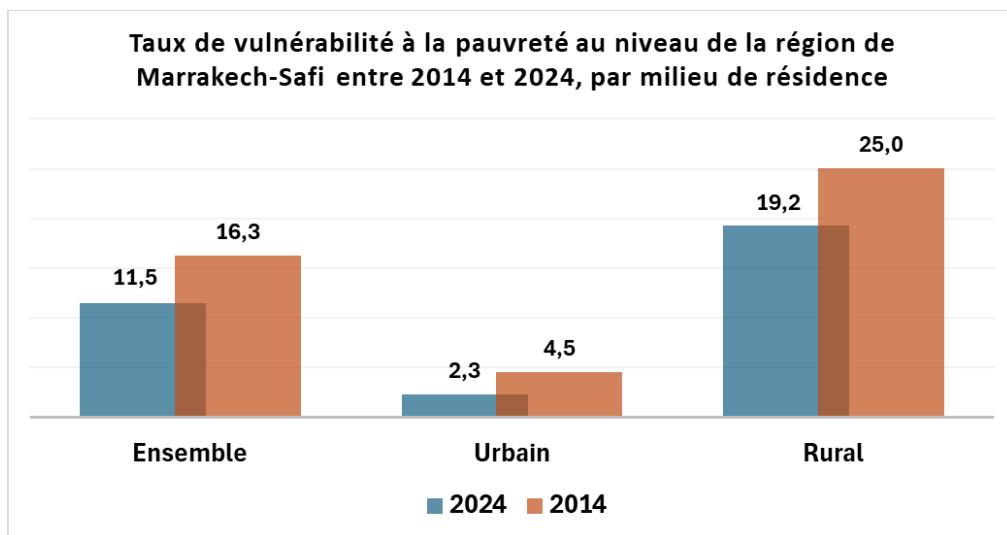
**Des politiques de ciblage territorial ont eu un impact positif, bien que des écarts territoriaux importants persistent :**

Entre 2014 et 2024, le taux de vulnérabilité, défini comme la proportion de la population subissant un niveau de privation compris entre 20% et 33% des privations totales, a également enregistré une baisse significative au niveau de la région, passant de 16,3% à 11,5%, traduisant une réduction de l'exposition des ménages au risque de basculement dans la pauvreté multidimensionnelle. Cette évolution positive s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, bien que selon des rythmes différenciés.

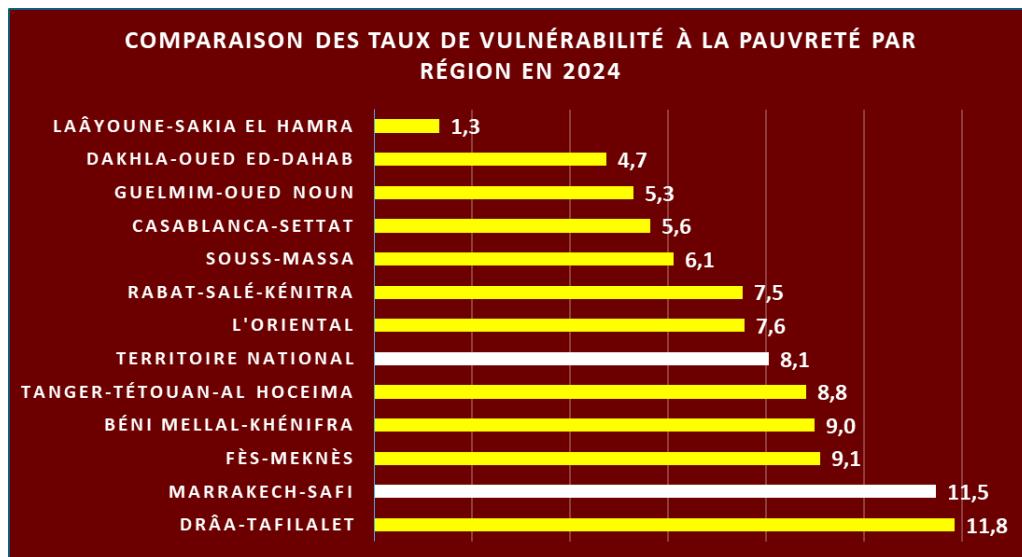
En milieu urbain de la région, le taux de vulnérabilité a reculé de 4,5% à 2,3%, tandis qu'en milieu rural, bien que la vulnérabilité ait reculé de 25,0% à 19,2%, elle demeure significativement plus élevée, confirmant la persistance des disparités territoriales en matière de conditions de vie.

En valeur absolue, bien que le nombre de personnes vivant en situation de vulnérabilité à la région ait diminué, d'environ 735 000 en 2014 à 561 000 en 2024, la part de la population en situation de vulnérabilité demeure préoccupante. Avec une proportion de plus de 18,9% de l'ensemble de la population marocaine en situation de vulnérabilité, la région de Marrakech-Safi se classe en première place, traduisant, ainsi, le risque élevé de l'exposition des ménages au risque de basculement dans la pauvreté multidimensionnelle.

Par milieu de résidence, cette population demeure très largement concentrée en milieu rural, soit près de 90,7% des personnes vulnérables à cette forme de pauvreté au niveau de la région. Une telle concentration témoigne de la persistance des fragilités structurelles dans les zones rurales et met en évidence la nécessité de renforcer les efforts en matière de développement rural intégré.

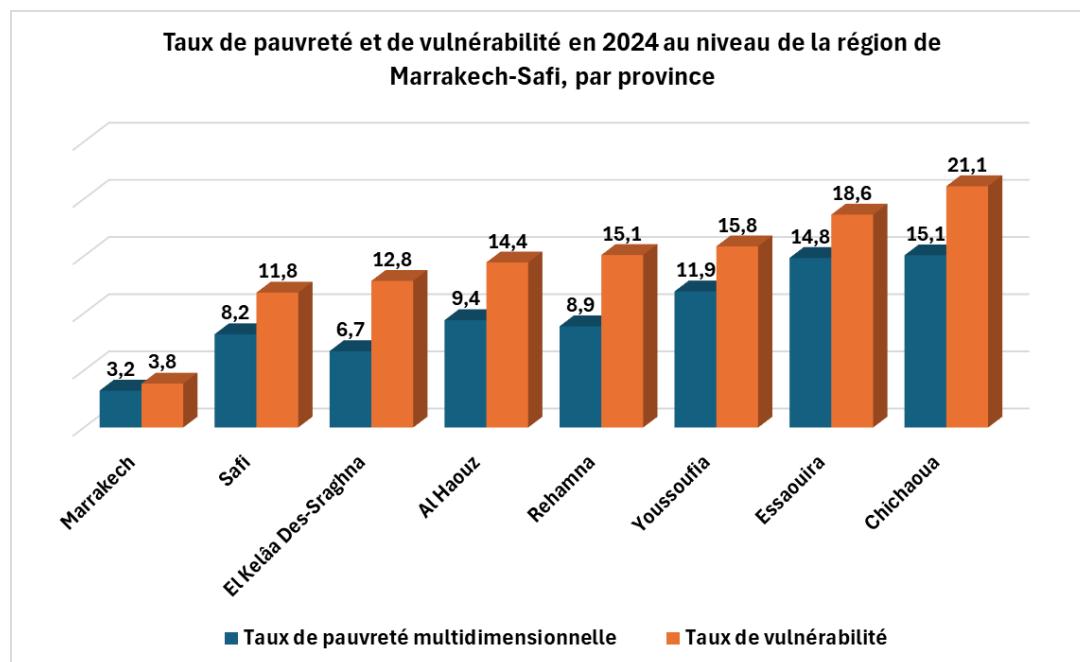


Comparée aux autres régions du Royaume, Marrakech-Safi continue de présenter un niveau relativement élevé de vulnérabilité à la pauvreté. Ainsi, avec un taux de vulnérabilité de 11,5% en 2024, elle pointe à la deuxième place après Drâa-Tafilalet (11,8%) contre la première place en 2014.



La répartition territoriale de la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle révèle que les sept provinces de la région ont affiché des taux de vulnérabilité particulièrement élevés, supérieurs à la moyenne régionale (11,5%), attestant d'un risque réel de basculement dans la pauvreté.

Les taux de vulnérabilité les plus élevés sont observés dans la province de Chichaoua et d'Essaouira, avec respectivement 21,1% et 18,6%. En revanche, la préfecture de Marrakech a affiché le taux le plus faible de 3,8%, suivie de la province de Safi avec 11,8%.



Entre 2014 et 2024, les deux provinces rurales d'El Kelâa des Sraghna et d'Al Haouz ont enregistré les baisses les plus marquées de taux de vulnérabilité avec 6,3 points de pourcentage chacune, passant respectivement de 19,2% à 12,8% et de 20,8% à 14,4%.

En termes relatifs, Chichaoua se classe comme la province la plus vulnérable dans la région, alors qu'en valeur absolue, c'est la province d'Al Haouz qui abrite le plus grand nombre de population en situation de vulnérabilité, soit près de 93000 personnes, ce qui représente 16,6% de la population en situation de vulnérabilité à la pauvreté à l'échelle régionale, en 2024.

**Part de la population en situation de vulnérabilité en 2024  
au niveau de la région de Marrakech-Safi, par province (%)**

Province ou préfecture	Taux de vulnérabilité			Part de la population en situation de vulnérabilité en 2024 (%)
	2014	2024	Variation absolue <sup>2</sup>	
Chichaoua	24,6	21,1	-3,5	14,3
Essaouira	23,1	18,6	-4,5	14,2
Youssoufia	17,8	15,8	-2,0	7,0
Rehamna	20,0	15,1	-4,9	9,3
Al Haouz	20,8	14,4	-6,3	16,6
El Kelâa	19,2	12,8	-6,3	12,8
Safi	16,6	11,8	-4,8	15,1
Marrakech	7,1	3,8	-3,2	10,7
<b>Région</b>	<b>16,3</b>	<b>11,5</b>	<b>-4,8</b>	<b>100,0</b>

***Vulnérabilité communale : des avancées n'ont pas profité de manière uniforme, en particulier en milieu rural***

Entre 2014 et 2024, une tendance générale à la baisse du taux de vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle a été observée au niveau communal. Cette amélioration concerne 79,3% des communes de la région, avec une dynamique plus marquée en milieu urbain (91,3% des communes) qu'en milieu rural (78,1%). Ces résultats traduisent des efforts soutenus en matière de développement social, bien que des écarts territoriaux importants persistent.

Les baisses les plus significatifs ont été enregistrées dans les communes initialement les plus vulnérables, en particulier les communes rurales de Timizguida Ouftas (28,5 points de pourcentage), Sidi Ahmed Essayeh (27,7 points), Oulad Mtaâ (23,8 points), Ida Ougueloul (23,4 points) et Sidi Badhaj (23,0 points), tandis que les baisses les plus modérées, ne dépassant pas 5 points de pourcentage, ont concernées plus d'un tiers des communes de la région (36,6%).

L'examen de l'incidence de la vulnérabilité à la pauvreté par commune montre que ce phénomène reste fortement marqué par des disparités communales.

<sup>2</sup> Variation en points de pourcentage

Sur l'ensemble des communes de la région, au nombre de 251 :

- 8,4%, soit 21 communes dont 17 urbaines, enregistrent un taux de vulnérabilité inférieur à 5%.
- 9,2%, soit 23 communes dont 4 urbaines, affichent un taux variant entre 5% et 10%.
- 27,5%, soit 69 communes dont 2 urbaines, ont un taux compris entre 10% et 20%.
- 43,0%, soit 108 communes, toutes rurales, affichent un taux situé entre 20% et 30%. A elles seules, ces communes concentrent 58,5% de l'ensemble de la population régionale en situation de vulnérabilité à la pauvreté.
- 11,9% des communes affichent un taux de pauvreté supérieur à 30%, témoignant d'une exposition structurelle accrue au risque de basculement dans la pauvreté.

**Répartition des communes selon les classes du taux de vulnérabilité et le milieu de résidence au niveau de la région de Marrakech-Safi en 2024**

Classes du taux de vulnérabilité 2024	Communes urbaines		Communes rurales		Ensemble	
	Effectif	Structure <sup>3</sup> (%)	Effectif	Structure <sup>4</sup> (%)	Effectif	Structure <sup>5</sup> (%)
<b>Moins de 5%</b>	17	75,5	4	2,4	21	8,9
<b>De 5% à moins de 10%</b>	4	21,1	19	5,8	23	7,2
<b>De 10% à moins de 20%</b>	2	3,4	67	27,6	69	25,4
<b>De 20% à moins de 30%</b>	0	0	108	51,8	108	47,2
<b>30% et plus</b>	0	0	30	12,4	30	11,3
<b>Ensemble de la région</b>	23	100,0	228	100,0	251	100,0

Comparativement au niveau national et régional, 199 communes rurales enregistrent un taux supérieur à la moyenne régionale (11,5%), et 224 communes, soit 87,5% de l'ensemble des communes de la région, ont un taux supérieur à la moyenne nationale (8,1%).

Par ailleurs, les taux de vulnérabilité les plus élevés sont observés dans les communes rurales de Bouabout et d'Ichamraren, relevant de la province de Chichaoua, avec respectivement 41,1% et 39,1%.

A l'inverse, les taux de vulnérabilité les plus bas sont enregistré dans des communes urbaines, notamment Tahannaout (1,2%), El Kelâa des Sraghna (1,3%) et Youssoufia (1,5%).

Malgré la tendance baissière de la vulnérabilité sur la décennie, 50 communes rurales ont enregistré une hausse du taux de vulnérabilité allant jusqu'à 15 points de pourcentage.

<sup>3</sup> Part de la population urbaine en situation de vulnérabilité

<sup>4</sup> Part de la population rurale en situation de vulnérabilité

<sup>5</sup> Part de la population totale en situation de vulnérabilité

S'agissant des communes urbaines, cette situation inversée est observée également dans les deux communes de Talmest et d'Amizmiz, où le taux de vulnérabilité est passé respectivement de 8,0% à 10,1% et de 4,9% à 9,3%.

L'analyse des taux de vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle par milieu de résidence met en évidence de fortes inégalités entre les deux milieux. Les taux observés varient significativement d'un milieu à l'autre.

Dans les zones urbaines (municipalités, arrondissements et centres urbains) :

- Le taux le plus élevé est observé dans le centre urbain d'Assahrij (11,5%), ce qui confirme une incidence relativement limitée dans ce milieu, comparativement au milieu rural.
- Trois localités sur 50, soit 6%, enregistrent un taux de vulnérabilité supérieur à 10%.
- 20% des localités, y compris 6 centres urbains, affichent un taux situé entre 5% et 10%.
- 74% des localités, dont les 5 arrondissements et les 15 centres urbains restants, ont un taux inférieur à 5%.

Toutefois, il est à signaler que le centre urbain d'Assahrij a fait l'exception en enregistrant une hausse du taux de vulnérabilité à la pauvreté, passant de 4,8% en 2014 à 11,5% en 2024, traduisant une augmentation de l'exposition des ménages du centre au risque de basculement dans la pauvreté multidimensionnelle.

Dans les zones rurales (communes rurales) :

- 4 communes sur 228, soit 1,75% des communes, enregistrent un taux de vulnérabilité inférieur à 5%.
- 8,3% des communes (19 communes) présentent un taux entre 5% et 10%.
- 29,4% des communes affichent un taux situé entre 10% et 20%.
- 47,4% des communes, abritant 51,8% de la population rurale en situation de vulnérabilité à la pauvreté dans la région, enregistrent un taux compris entre 20% et 30%.
- 13,1% des communes ont un taux de vulnérabilité excédant 30%.

En somme, l'incidence combinée de la pauvreté et de la vulnérabilité au niveau de la région de Marrakech-Safi a atteint 19,4%, surpassant la proportion nationale (14,8%), ce qui place la région en deuxième position après la région de Drâa-Tafilalet (19,5%). Cette situation souligne, malgré les avancées en matière de développement humain et d'accessibilité aux services sociaux de base, la nécessité de consolider les acquis réalisés et de relever les défis en approfondissant le ciblage géographique des politiques publiques.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Concepts et définitions

#### ► Taux de pauvreté multidimensionnelle (Prévalence ou Incidence) :

Cet indicateur mesure la part de la population vivant dans une situation de pauvreté multidimensionnelle, c'est-à-dire les personnes cumulant un nombre de privations supérieur au seuil défini, fixé à 33% des privations élémentaires auxquelles sont exposés les ménages. Il se calcule comme le rapport entre le nombre total de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle et la population totale, permettant d'apprécier globalement l'ampleur du phénomène.

#### ► Intensité de la pauvreté :

Cet indice mesure l'ampleur des privations subies simultanément par les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle. Il permet d'évaluer la gravité de la pauvreté en quantifiant le pourcentage moyen des privations pondérées subies par les pauvres.

#### ► Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) :

Cet indicateur synthétique évalue l'ampleur de la pauvreté en tenant compte à la fois de sa prévalence et de son intensité. Il pondère l'intensité des privations vécues par les personnes pauvres et l'extrapole à l'ensemble de la population, qu'elle soit pauvre ou non, permettant ainsi une mesure globale et comparative du niveau de privation au sein de la société.

#### ► Le taux de vulnérabilité à la pauvreté :

Le taux de vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle est la proportion de la population subissant un niveau de privation compris entre 20% et 33% des privations totales. Ou bien c'est la part de la population exposée à des privations modérées, entre 20% et 33% des indicateurs retenus

#### ► Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle :

L'approche de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle vise à quantifier et localiser les privations sociales à travers des indices statistiques établis sur des unités géographiques homogènes. En produisant une base de données désagrégée à l'échelle locale la plus fine, elle permet de circonscrire les poches de pauvreté au sein de petites zones géographiques, telles que les communes, les quartiers urbains et les douars ruraux.

La deuxième édition de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle, fondée sur les données des RGPH 2024 et 2014, se distingue de la première – réalisée à partir des données des RGPH de 2014 et 2004 – par deux changements conceptuels. Premièrement, la définition de la privation liée au handicap a été élargie pour s'aligner sur les standards internationaux. Alors que dans la première édition, un ménage était considéré en situation de privation si l'un de ses membres présentait une incapacité totale à accomplir certaines fonctions organiques, la deuxième édition a élargi cette définition en incluant également les personnes ayant de grandes difficultés à réaliser ces fonctions.

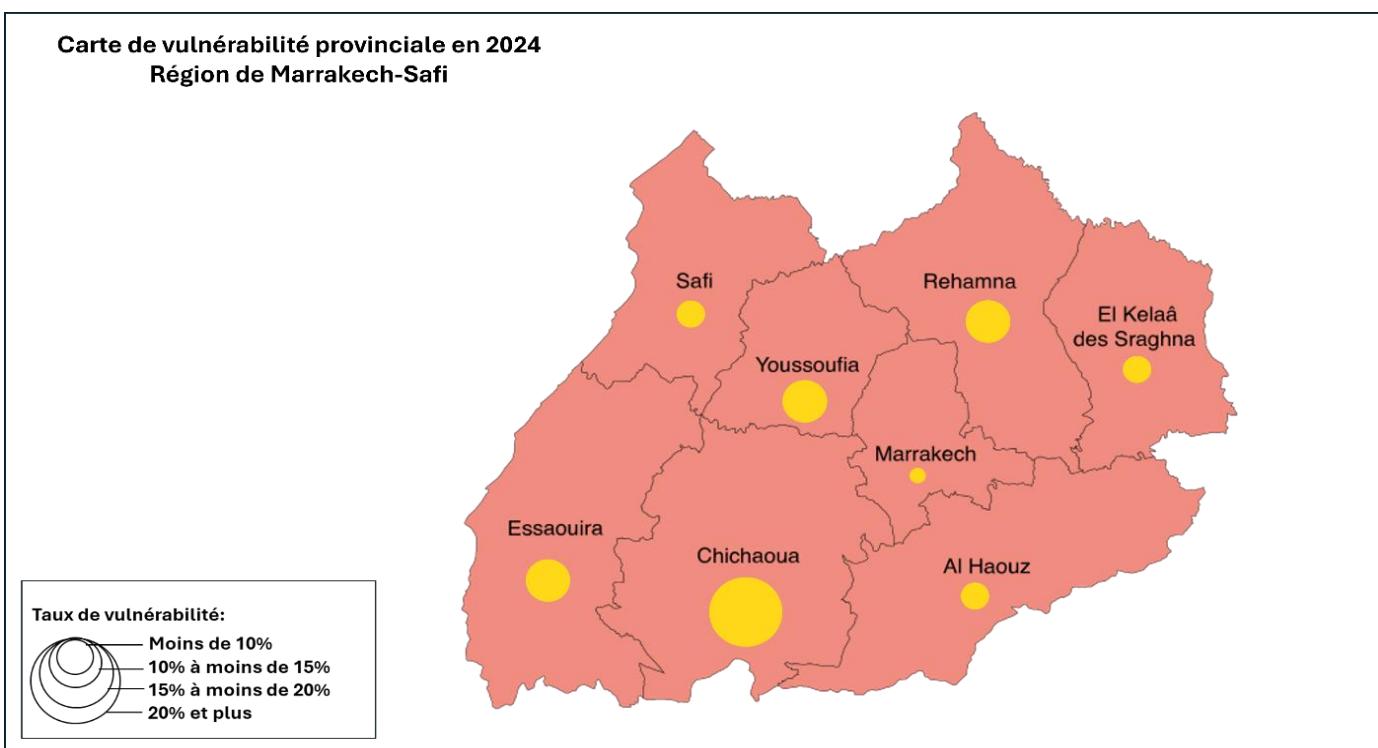
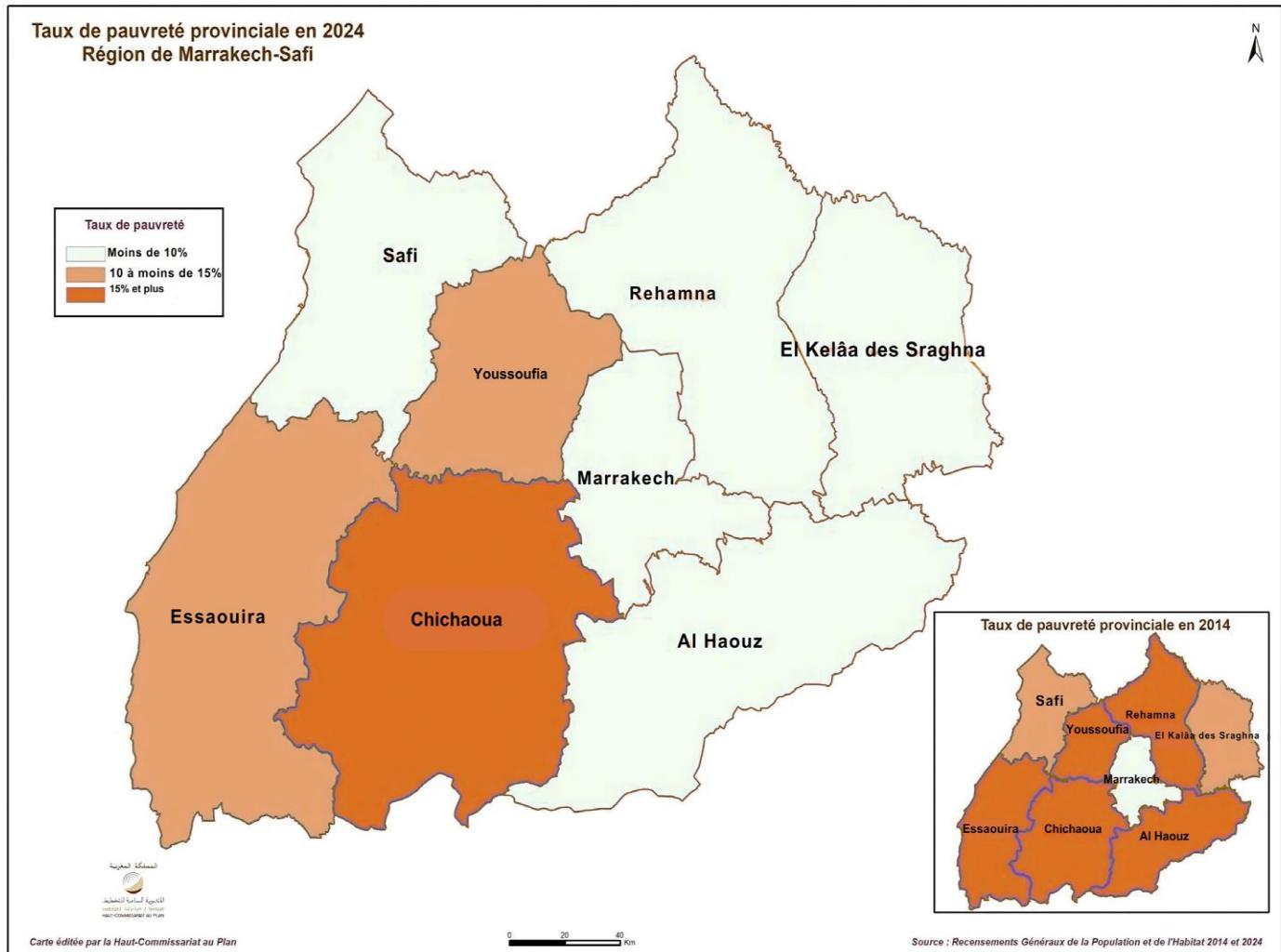
Deuxièmement, la dimension relative à la détention d'actifs a été révisée. Dans la première édition, un ménage était considéré en situation de privation s'il ne possédait ni voiture ni tracteur/camion et manquait d'au moins deux autres biens parmi une liste comprenant téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette ou réfrigérateur. La deuxième édition, en revanche, restreint la définition de la privation à l'absence de tout moyen de communication, en particulier l'absence de téléphone, en raison de l'absence de collecte d'informations sur les autres actifs lors du RGPH 2024. Ces ajustements méthodologiques ont un impact direct sur la mesure de la pauvreté. En conséquence, les estimations de 2014 seront révisées à la hausse afin de garantir la comparabilité des indicateurs entre 2014 et 2024 et de mieux refléter l'ampleur effective des privations sur cette décennie.

#### ► Dimensions et indicateurs de l'IPM :

L'IPM est construit à l'aide de 10 indicateurs couvrant trois dimensions : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Chaque dimension comprend 2 ou plusieurs items du bien-être qui expriment une situation de privation. Ces dimensions sont également pondérées avec un tiers chacune (1/3) et chaque item dans une dimension est proportionnellement pondéré au nombre d'items relevant de la même dimension (voir Section 01 de la présente note). Dans ce sens, les indicateurs d'éducation et de santé ont chacun un poids de 1/6 et ceux des conditions de vie un poids de 1/18.

L'adoption des dimensions et indicateurs du « Global MPI », mesure de référence proposée par l'OPHI, ne vise pas une stricte comparabilité internationale, mais cherche à s'appuyer sur les meilleures pratiques. Toutefois, la malnutrition, considérée comme une privation dans le « Global MPI » et mesurée par des indices anthropométriques, n'étant pas couverte par les données du RGPH, deux options étaient envisageables : la remplacer par un autre indicateur de santé ou l'exclure, au risque de déséquilibrer l'évaluation de la dimension sanitaire. L'option retenue a été de substituer la malnutrition par l'indicateur de handicap ou de limitations fonctionnelles majeures (vision, audition, marche, cognition, soins corporels, communication), un choix justifié par la disponibilité des données et leur comparabilité entre les RGPH 2014 et 2024.

## Annexe 2 : Cartographie provinciale de la pauvreté multidimensionnelle



### Annexe 3 : Tabulation statistique de la pauvreté multidimensionnelle

#### Pauvreté multidimensionnelle provinciale entre 2014 et 2024

Province ou préfecture	Année	Population légale	Taux de pauvreté (%)	Intensité de pauvreté (%)	IPM (%)	Taux de vulnérabilité (%)
Préfecture de Marrakech	2014	1 330 468	5,5	36,5	2,0	7,1
Préfecture de Marrakech	2024	1 571 580	3,2	35,7	1,2	3,8
Province d'Al Haouz	2014	573 128	20,4	40,4	8,2	20,8
Province d'Al Haouz	2024	642 815	9,4	38,6	3,6	14,4
Province de Chichaoua	2014	369 955	29,8	41,7	12,4	24,6
Province de Chichaoua	2024	379 079	15,1	39,3	5,9	21,1
Province de Rehamna	2014	315 077	18,3	39,9	7,3	20,0
Province de Rehamna	2024	346 108	8,9	38,2	3,4	15,1
Province de Safi	2014	691 983	14,3	39,0	5,6	16,6
Province de Safi	2024	719 671	8,2	37,5	3,1	11,8
Province de Youssoufia	2014	251 943	23,7	40,0	9,5	17,8
Province de Youssoufia	2024	246 148	11,9	38,1	4,5	15,8
Province d'El Kelâa Des-Sraghna	2014	537 488	13,0	39,0	5,1	19,2
Province d'El Kelâa Des-Sraghna	2024	560 273	6,7	37,9	2,5	12,8
Province d'Essaouira	2014	450 527	28,6	41,4	11,8	23,1
Province d'Essaouira	2024	426 719	14,8	38,9	5,8	18,6
Région de Marrakech-Safi	2014	4 520 569	15,8	39,0	6,2	16,3
Région de Marrakech-Safi	2024	4 892 393	7,9	37,4	3,0	11,5
Ensemble National	2014	33 848 242	11,9	38,1	4,5	11,7
Ensemble National	2024	36 828 330	6,8	36,7	2,5	8,1

**Pourcentage de la population en situation de privation entre 2014 et 2024,  
selon les indicateurs retenus (Santé et éducation)**

Province ou préfecture	Année	Santé (%)		Education (%)	
		Mortalité Infantile <sup>6</sup>	Handicap <sup>7</sup>	Scolarisation <sup>8</sup>	Niveau d'éducation des adultes <sup>9</sup>
Marrakech	2014	0,4	20,7	4,9	12,6
Marrakech	2024	0,1	14,8	3,6	8,6
Al Haouz	2014	0,6	22,3	13,5	33,8
Al Haouz	2024	0,2	17,1	6,2	21,0
Chichaoua	2014	0,6	24,4	18,4	46,1
Chichaoua	2024	0,2	17,2	9,8	32,1
Rehamna	2014	0,4	22,8	14,7	28,7
Rehamna	2024	0,1	19,3	6,1	19,5
Safi	2014	0,4	22,9	11,6	23,6
Safi	2024	0,1	19,6	6,4	17,3
Youssoufia	2014	0,6	24,8	18,6	28,9
Youssoufia	2024	0,1	19,0	9,0	23,4
El Kelâa Des-Sraghna	2014	0,4	25,1	12,7	23,4
El Kelâa Des-Sraghna	2024	0,1	18,0	5,6	18,8
Essaouira	2014	0,4	24,8	16,5	41,3
Essaouira	2024	0,1	19,4	7,7	28,2
Ensemble Régional	2014	0,4	22,9	11,7	25,9
Ensemble Régional	2024	0,1	17,3	5,8	17,7
Ensemble National	2014	0,4	21,5	8,4	19,9
Ensemble National	2024	0,1	17,0	4,8	14,6

<sup>6</sup> Proportion des décès d'enfants âgés de moins de 5 ans durant les 12 derniers mois précédant la date du RGPH 2024

<sup>7</sup> Proportion de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap

<sup>8</sup> Proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés

<sup>9</sup> Proportion des personnes âgées 15 ans et plus ayant complété au moins cinq années d'études

**Pourcentage de la population en situation de privation entre 2014 et 2024,  
selon les indicateurs retenus (Conditions de vie)**

Province ou préfecture	Année	Conditions de vie (%)					
		Électricité <sup>10</sup>	Eau potable <sup>11</sup>	Assainissement <sup>12</sup>	Revêtement du Sol <sup>13</sup>	Mode de cuisson <sup>14</sup>	Moyens de communication <sup>15</sup>
Marrakech	2014	3,8	3,0	9,1	7,9	0,6	3,3
Marrakech	2024	1,5	0,9	5,4	5,2	1,5	1,3
Al Haouz	2014	4,7	13,5	31,5	39,7	9,2	8,3
Al Haouz	2024	5,7	4,6	18,5	29,2	11,4	1,6
Chichaoua	2014	10,0	28,5	20,5	52,2	11,7	7,4
Chichaoua	2024	5,2	6,8	17,5	40,8	24,2	2,7
Rehamna	2014	7,9	26,6	21,8	31,2	1,5	6,5
Rehamna	2024	2,7	7,7	17,9	28,7	6,5	2,5
Safi	2014	10,1	31,6	14,9	9,9	2,7	7,0
Safi	2024	3,3	15,3	11,7	8,5	8,2	2,9
Youssoufia	2014	10,6	33,5	22,3	35,6	1,5	6,3
Youssoufia	2024	2,8	15,4	14,8	33,9	5,5	2,9
El Kelâa Des-Sraghna	2014	3,2	5,3	15,6	37,4	1,4	5,1
El Kelâa Des-Sraghna	2024	1,8	2,5	18,0	23,9	2,9	2,2
Essaouira	2014	12,9	36,7	20,0	42,0	16,3	8,1
Essaouira	2024	3,4	11,4	17,8	31,5	32,0	2,1
Ensemble Régional	2014	6,9	17,8	17,2	26,0	4,7	5,9
Ensemble Régional	2024	2,9	6,3	12,9	19,2	8,9	2,0
Ensemble National	2014	6,8	16,7	16,1	14,3	3,8	5,1
Ensemble National	2024	2,8	8,3	12,1	10,7	5,1	2,0

<sup>10</sup> Proportion de la population vivant dans des logements non raccordés à l'électricité (réseau, énergie solaire ou groupe électrogène)

<sup>11</sup> Proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable

<sup>12</sup> Proportion de la population n'ayant pas accès à un mode d'évacuation des eaux usées adapté et non partagé

<sup>13</sup> Part de la population vivant dans des logements aux sols recouverts de matériaux inadaptés (Sol du logement est en terre battue, en sable ou autre que le ciment)

<sup>14</sup> Part de la population n'utilisant ni le gaz ni l'électricité comme principal mode de cuisson

<sup>15</sup> Part de la population ne possédant pas un téléphone

## Dynamique de la pauvreté multidimensionnelle provinciale

Province ou préfecture	Année	Décomposition du MPI par source de privation (%)			Décomposition de la dynamique du MPI, entre 2014 et 2024, par source de privation (%)		
		Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie
Marrakech	2014	35,1	52,3	12,6	---	---	---
Marrakech	2024	38,6	52,1	9,4	30,5	52,6	16,9
Al Haouz	2014	22,0	49,2	28,8	---	---	---
Al Haouz	2024	26,5	46,7	26,7	18,5	51,2	30,3
Chichaoua	2014	19,7	50,7	29,7	---	---	---
Chichaoua	2024	23,5	49,1	27,4	16,2	52,2	31,7
Rehamna	2014	23,1	51,3	25,6	---	---	---
Rehamna	2024	29,6	46,7	23,6	17,5	55,2	27,3
Safi	2014	23,7	50,9	25,4	---	---	---
Safi	2024	31,1	47,6	21,2	14,7	54,9	30,4
Youssoufia	2014	20,7	50,3	29,1	---	---	---
Youssoufia	2024	26,4	49,7	23,9	15,4	50,8	33,8
El Kelâa Des-Sraghna	2014	28,8	52,7	18,5	---	---	---
El Kelâa Des-Sraghna	2024	32,6	50,9	16,5	25,0	54,4	20,5
Essaouira	2014	20,5	47,9	31,6	---	---	---
Essaouira	2024	25,3	45,5	29,2	15,8	50,2	33,9
Ensemble Régional	2014	23,6	50,4	26,1	---	---	---
Ensemble Régional	2024	29,0	48,3	22,7	18,6	52,2	29,2
Ensemble National	2014	25,1	48,7	26,2	---	---	---
Ensemble National	2024	30,6	47,5	22,0	18,4	50,2	31,4

**Contribution en pourcentage des privations de chaque indicateur au MPI, par province  
(Santé et éducation)**

Province ou préfecture	Année	Santé (%)		Education (%)	
		Mortalité Infantile	Handicap	Scolarisation	Niveau d'éducation des adultes
Marrakech	2014	1,0	34,1	19,3	33,0
Marrakech	2024	0,3	38,3	18,6	33,5
Al Haouz	2014	0,8	21,2	16,7	32,6
Al Haouz	2024	0,5	26,1	13,4	33,4
Chichaoua	2014	0,6	19,1	17,2	33,5
Chichaoua	2024	0,3	23,2	15,1	34,0
Rehamna	2014	0,5	22,6	20,4	30,8
Rehamna	2024	0,2	29,4	14,0	32,8
Safi	2014	0,6	23,2	19,2	31,7
Safi	2024	0,2	31,0	15,9	31,7
Youssoufia	2014	0,6	20,1	21,3	29,0
Youssoufia	2024	0,1	26,3	17,3	32,3
El Kelâa Des-Sraghna	2014	0,8	28,0	21,5	31,2
El Kelâa Des-Sraghna	2024	0,2	32,4	15,4	35,6
Essaouira	2014	0,4	20,0	16,0	31,9
Essaouira	2024	0,1	25,2	12,1	33,4
Ensemble Régional	2014	0,6	22,9	18,4	31,9
Ensemble Régional	2024	0,2	28,7	15,0	33,3
Ensemble National	2014	0,7	24,4	17,7	31,0
Ensemble National	2024	0,2	30,4	14,7	32,8

**Contribution en pourcentage des privations de chaque indicateur au MPI, par province  
(Conditions de vie)**

Province ou préfecture	Année	Conditions de vie (%)					
		Électricité	Eau potable	Assainissement	Revêtement du Sol	Mode de cuisson	Moyens de communication
Marrakech		1,8	1,6	2,7	4,0	0,5	2,0
Marrakech		0,9	0,7	2,1	3,0	1,2	1,5
Al Haouz		1,6	4,2	7,9	9,2	3,1	2,7
Al Haouz		2,9	2,6	6,6	9,0	4,5	1,1
Chichaoua		2,7	6,8	5,2	9,5	3,2	2,2
Chichaoua		1,9	2,8	5,3	9,3	6,8	1,3
Rehamna		2,9	7,0	5,9	7,0	0,6	2,2
Rehamna		1,3	3,0	5,8	8,4	3,3	1,7
Safí		3,9	8,2	4,9	4,0	1,2	3,1
Safí		1,6	5,2	4,4	4,1	3,8	2,0
Youssoufia		3,4	8,0	6,4	8,8	0,5	2,0
Youssoufia		1,2	5,1	4,8	8,6	2,5	1,8
El Kelâa Des-Sraghna		1,4	1,8	4,5	8,2	0,6	2,1
El Kelâa Des-Sraghna		0,9	1,0	4,7	6,6	1,4	1,8
Essaouira		3,9	7,5	4,9	8,8	4,2	2,4
Essaouira		1,5	3,7	5,4	9,1	8,3	1,2
Ensemble Régional		2,7	5,8	5,4	7,6	2,1	2,4
Ensemble Régional		1,6	3,0	4,9	7,2	4,4	1,5
Ensemble National		3,0	6,4	6,0	6,2	2,1	2,4
Ensemble National		1,7	4,3	5,5	5,6	3,2	1,6